

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière qu'un **règlement relatif au traitement des élus de la MRC des Laurentides** sera adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de la séance qui aura lieu le **19 février 2015** à 18h00 à la salle Ronald Provost sise au 1255 chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec

La rémunération de base du préfet est établie sur une base annuelle et fixée à 26 307 27 \$. Une rémunération de base est également accordée aux membres du conseil, excluant le préfet et le préfet suppléant, en fonction de leur présence aux séances du conseil, fixée à 168.25 \$.

Le règlement prévoit également une rémunération additionnelle de 9 473 82 \$ par année au préfet suppléant, de 76 67 \$ par séance au président du conseil en agissant en remplacement du préfet, de 76.67 \$ par réunion à laquelle assiste un membre du bureau des délégués, de 2 000.00 \$ par année à un membre du comité exécutif (excluant le préfet et le préfet suppléant), de 76 67 \$ par réunion au président d'un comité édicté par le conseil des maires (excluant le préfet et le préfet suppléant) et finalement de 60 \$ par réunion à laquelle assiste un membre d'un comité édicté par le conseil des maires (excluant le préfet et le préfet suppléant).

La rémunération proposée aux termes de ce règlement sera indexée pour chaque exercice financier suivant celui de son entrée en vigueur. L'application de ces dispositions réglementaires sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Ce règlement aura pour effet d'abroger toutes dispositions antérieures portant sur le même objet. Outre des modalités administratives, les principales modifications apportées par ce règlement consistent à augmenter la rémunération des membres du conseil participant à des comités et d'ajouter une rémunération particulière pour les membres du comité exécutif de la manière suivante :

	Actuel	Nouveau
<b>Préfet</b> (Rémunération annuelle)	26 307 27 \$	26 307 27 \$
<b>Membre du conseil</b> (Par participation à une séance)	77 65 \$	168 25 \$
<b>Membre du conseil</b> (Rémunération annuelle)	1 087 16 \$	-----
<b>Préfet suppléant</b> (Rémunération annuelle)	9 473 82 \$	9 473 82 \$
<b>Président du conseil en remplacement du préfet</b> (Par participation à une séance)	116 48 \$	76 67 \$
<b>Membre -bureau des délégués</b> (Par participation à une séance)	116 48 \$	76 67 \$
<b>Membre -comité administratif</b> (Rémunération annuelle)	4 193 28 \$	-----
<b>Membre -comité exécutif</b> (Rémunération annuelle)	-----	2 000 00 \$
<b>Présidence -comité édicté par le conseil</b> (Par participation à une séance)	-----	76 67 \$
<b>Membre -comité édicté par le conseil</b> (Par participation à une séance)	38 82 \$	60 00 \$

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 21 janvier 2015.

  
Nancy Pelletier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425-5555 Téléc. 819 688-6590

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, entre 9 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 29 janvier 2015.



Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier